

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant posée;

M. King propose comme amendement:—Que les mots suivants soient ajoutés à la dite adresse:—

“ Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conditions dans lesquelles le gouvernement a été formé et dans lesquelles la Chambre des Communes actuelle a été élue ont cessé d'exister et que les nouvelles conditions qui se sont produites n'ont pas été suffisamment respectées. L'absence regrettable et prolongée du Premier Ministre, l'impression largement répandue qu'il ne se propose pas de réintégrer ses fonctions, les expédients auxquels on a recours pour administrer des départements importants dont le ministre n'a pas été régulièrement nommé, la tentative d'administrer les affaires publiques alors que les trois Provinces maritimes ne sont pas du tout représentées dans le Cabinet—cela et bien d'autres raisons créent une situation d'incertitude et d'instabilité dont on ne saurait attendre une administration efficace et vigoureuse des affaires publiques au Canada.

“ Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement du pays, un état de choses semblables dans les affaires publiques devrait être mené à une fin prompte, et que le seul remède efficace de ce chef se trouve dans un appel au peuple par une élection générale.

“ Nous représentons donc respectueusement que les conseillers de Votre Excellence devraient incessamment présenter la législation promise concernant la Franchise électorale pour l'inscription des électeurs, et lui donner priorité sur toute autre affaire; et que, lors de la mise en vigueur de toute mesure de ce genre qui pourra être nécessaire, et lors de l'établissement de provisions pour le service public urgent, vos conseillers devraient prendre les moyens constitutionnels requis pour obtenir, de Votre Excellence, son assentiment à l'appel au peuple.”

L'honorable Simon Fraser Tolmie, député pour le district électoral de la cité de Victoria, C.-B., ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. McKenzie.

La Chambre s'ajourne alors à 9,42 p.m.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.